



# Appel d'offre ouvert - Recrutement d'un groupe de Consultant National en charge de l'élaboration de la stratégie de mise en place d'une mutuelle d'entraide citoyenne pour la justice

MIARA-MIOMBON'ANTOKA AMIN'NY FIAROVANA ENY AMIN'NY FITSARANA OU MUTUELLE D'ENTRAIDE CITOYENNE POUR LA JUSTICE

ONG RARINY SY HITSINY IVOARANA – INTEGRITY FOR DEVELOPMENT

## Table des matières

1	Contexte .....	2
2	Objectifs de la mission.....	3
3	Approche et méthodologie .....	3
4	Livrables et résultats attendus .....	4
5	Profil requis .....	4
6	Planning d'intervention .....	5
7	Grille d'évaluation .....	5
8	Modalités de soumission.....	5

## 1 Contexte et justification

La majorité de la population malgache, notamment celle vivant en milieu rural, est en situation de vulnérabilité lorsqu'elle entre en contact avec l'administration publique. On remarque une stratégie d'évitement systématique dans la mesure du possible. Cette situation est accentuée devant l'administration judiciaire notamment les tribunaux, les officiers de police judiciaire et autres services auxiliaires à la justice. Cela a un impact sur l'exercice du droit d'accès à la justice et le droit à la défense par le citoyen. Outre les complexités liées aux procédures, la réputation de déficit d'intégrité du système judiciaire et des agents publics, la persistance de la corruption dans ce milieu est comprise comme une des causes majeures de cette (auto-)exclusion généralisée. Cela a pour conséquence une perte de confiance des citoyens vis-à-vis du système judiciaire.

Les statistiques sur les conditions carcérales, publiées dans le Rapport d'Amnesty International illustrent les dysfonctionnements du système judiciaire à Madagascar. 55% de la population carcérale n'a pas encore été jugée. La durée de la détention préventive peut aller de six mois à cinq ans. La plupart de ces détenus sont illettrés et n'ont aucune connaissance de leurs droits et selon les statistiques, près de la moitié de ces détenus en attente de jugement, sont jugés innocents après leurs procès. A titre d'illustration, nous pouvons citer des cas concrets : (i) en l'absence d'avocat, beaucoup sont délibérément mis en détention préventive. (ii) des femmes sont emprisonnées pour des infractions commises par leurs maris (iii) des enfants sont interrogés puis emprisonnés en l'absence d'avocat.

En plus, face à l'insuffisance du budget de l'administration pénitentiaire, les détenus et prisonniers font face à de très mauvaises conditions de détention, mettant parfois, leur vie en danger. Par exemple, le nombre de détenus dépasse largement la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires (ii) l'hygiène laisse à désirer (iii) les infrastructures sont vétustes (iv) la malnutrition et le manque de couverture persistent (v) l'accès aux services de soins est limité (vi) l'inexistence d'espaces séparés pour les prévenus et les condamnés (vii) faible considération des femmes enceintes.

La difficulté d'accès des groupes vulnérables aux services d'assistance juridique aggrave cette situation et affecte certains droits fondamentaux. La principale cause est le montant élevé des honoraires des professionnels de la justice (avocats, huissiers, notaires), qui n'est pas à la portée de la population malagasy à majorité pauvre. La culture pro bono publico n'est pas également installée au niveau du barreau de Madagascar. Le manque de conseil juridique, le défaut d'assistance d'avocat pour ceux qui ne peuvent pas s'offrir les services de ces professionnels, dans les matières civiles, commerciales et administratives affectent leurs droits fondamentaux notamment le droit à la propriété, le droit d'entreprendre et autres. En guise d'illustration, pour la population rurale, cela résulte notamment en une insécurité juridique des terres. Il n'est pas rare que des paysans ou une communauté rurale tout entière se trouvent spoliées de leurs terrains ancestraux. Dans le monde de la justice malagasy, malheureusement, l'adage « *Ny marina mitavozavoza tsy mahaleo ny lainga tsara lahatra* » reste encore d'actualité.

Alarmé par cette situation et par l'état de tous les indicateurs pertinents sur l'état du système judiciaire, un groupe de travail ad hoc mis en place et facilité par l'ONG Ivorary, composée de personnalités engagées dans la lutte contre la corruption et la réforme de la justice a été formé. Ce groupe a réfléchi sur la mise en place d'une plateforme de concertation pour le développement et la promotion des solutions locales pour l'intégrité judiciaire. Ce qui a abouti à la mise en place de la Commission pour la Réforme de l'Intégrité Judiciaire (CRIJ). Cette commission s'est donnée pour missions, la promotion des solutions locales pour l'intégrité judiciaire et l'évaluation de l'impact des solutions mises en œuvre par les entités qui œuvrent

sur cette thématique. Elle se positionne, alors en tant que plateforme multipartite de proposition aux parties prenantes du système judiciaire dans le but de restaurer les droits des justiciables et assainir les professions judiciaires. Dans son plan d'action, la CRIJ, rattachée au ministère de la justice, entend appuyer les initiatives de mise en place de cliniques juridiques.

Créée en 2015, IVORARY est une ONG de droit malgache, organisée en entreprise sociale. Elle œuvre dans la promotion de l'intégrité, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Sa mission est d'engager de manière constructive les citoyens et les communautés locales dans la gouvernance intègre, juste et efficiente. Elle a pour objectif d'édifier une gouvernance intègre, juste et performante des services publics, contribuant directement à l'accès équitable de tous aux droits fondamentaux relatifs à la santé, l'éducation, la protection sociale, l'environnement et aux opportunités économiques à Madagascar.

A ce titre, l'ONG Ivorary met en œuvre avec le soutien technique et financier de Fanainga – Appui à la Société civile le projet *Miara-Miombon'Antoka amin'ny Fiarovana eny amin'ny Fiarovana (MAFI)* ou entraide citoyenne pour la justice. Le projet MAFI ambitionne d'offrir aux groupes vulnérables une assurance contre l'insécurité judiciaire et administrative en échange d'une cotisation. C'est un système de mutualisation des risques, basé sur les principes de solidarité (*firaisankina*) et d'entraide générationnelle (*valimbabena*). Il s'agit d'un projet pilote de 12 mois réalisé dans la région d'Analamanga.

Le projet MAFI mandatera un consultant pour mener une étude visant à établir l'état des lieux de l'accès à la justice. Un rapport d'étude mettant en lumière les besoins juridiques, le profil des justiciables au niveau des différentes juridictions, les communautés locales les plus vulnérables. Les éléments du rapport permettront à un groupe de réflexion dénommé « *Think tank* » de définir les critères de vulnérabilité, les zones d'intervention de la mutuelle (district, commune ou autre), la couverture ou l'étendu de la prise en charge à travers la priorisation des besoins juridiques/judiciaires.

Toutes ces informations seront transmises et exploitées par une équipe de consultant composés par un consultant financier et un expert en assurance ou en mutuelle pour élaborer une stratégie comprenant le plan d'action, les projections financières associées à différents scénarii ainsi que la stratégie de Fundraising permettant de mettre en place la mutuelle d'entraide citoyenne pour la justice. A ce titre, le projet lance le présent appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet de conseils ou groupe de consultants composé par un Consultant financier et d'un expert en assurance/mutuelle.

## 2 Objectifs de la mission

De manière générale, la mission consiste à élaborer une stratégie de mise en place de la mutuelle d'entraide citoyenne.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Définir les différentes hypothèses/paramètres du dispositif organisationnel de la mutuelle à mettre en place ;
- Traduire les hypothèses en projections financières pour les cinq prochaines années de la mutuelle ;
- Définir en concertation avec les acteurs clés du projet les possibilités de financement du dispositif.

## 3 Approche et méthodologie

De manière générale, la méthodologie pouvant être proposée peut se résumer comme :

### **Phase 1 : Préparation et lancement**

- Réunion de cadrage avec l'équipe du projet MAFI, le(la) consultant(e) en charge de l'étude sur l'accès à la justice, les membres de la CRIJ pour valider la méthodologie de la mission, le plan/contenu de la stratégie ;
- Livraison de la note de cadrage.

### **Phase 2 : Collecte et analyse des données**

- Participation aux travaux de restitution de l'étude sur l'accès à la justice ;
- Analyse du cadre légal et réglementaire relatif aux entreprises d'assurance à Madagascar ;
- Entretien avec les personnes ressources (projet, CRIJ, initiatives similaires) ;
- Séances de travail avec l'équipe de consultant en charge de la réalisation de l'étude sur l'accès à la justice ;
- Conception de la matrice ou le canevas du business plan/plan d'affaires de la mutuelle (MEJ) ;
- Revue documentaire : prise de connaissance de la documentation relative au projet et à la thématique « justice » ;
- Séances de travail avec le « *Think tank* » pour valider les paramètres et hypothèses relatives aux fonds d'établissement, la durée, la nature des risques garantis, le montant de la prise en charge, le montant de la prime d'assurance/cotisation, le principe d'indemnisation ou de prise en charge, les droits et obligations de l'assuré ;
- Elaboration des hypothèses de financement de la mutuelle : de la constitution du fonds d'établissement jusqu'à l'autonomie de la mutuelle ;
- Elaboration des projections financières pour les cinq prochaines années de la mutuelle ;

### **Phase 3 : Reporting et restitution**

- Rédaction du premier jet de la stratégie de mise en place de la MEJ ;
- Livraison de la version provisoire de la stratégie ;
- Atelier national de restitution de la stratégie de mise en place de la MEJ ;
- Affinage de la stratégie ;
- Livraison de la version finale de la stratégie.

## **4 Livrables et résultats attendus**

Les livrables de la mission sont les suivants :

- La note de cadrage ;
- Une note sur les hypothèses validée par le projet et le think tank ;
- Une stratégie de mise en place de la MEJ (versions provisoire et finale) ;
- Les modèles de contrat.

## **5 Profil requis**

Le cabinet de conseils ou le groupe de consultants est une équipe composée par :

- Un Consultant financier :
  - o Titulaire d'un Master en Finance, Management, Comptabilité ou diplôme équivalent ;

- Justifiant d'une bonne expérience en élaboration de business plan, au minimum trois références ;
  - Connaissance du milieu de la Justice à Madagascar étant un atout ;
  - Bonne culture générale ;
  - Polyvalent ;
  - Intègre et honnête ;
  - Rigoureux et méthodique.
- Un Expert en assurance/mutuelle avec :
- Titulaire d'un Master en Finances et/ou Management, Droit Privé ;
  - Dispose de plus de huit (08) années d'expérience dans le secteur de l'assurance et/ou mutuelle ;
  - Connaissance du milieu de la Justice à Madagascar étant un atout ;
  - Bonne culture générale ;
  - Polyvalent ;
  - Rigoureux et méthodique.
  - Intègre et honnête.

Les candidatures jeunes et féminines sont encouragées.

## 6 Planning d'intervention

La mise en œuvre de l'étude s'étalera pendant 8 semaines à partir du mois du début du mois de novembre. A titre indicatif, la charge de travail du consultant est estimée à 20 personne/jours d'intervention.

## 7 Grille d'évaluation

Les pondérations utilisées pour l'évaluation des offres seront les suivantes :

- Proposition technique (70%) ;
- Proposition financière (30%).

Les propositions techniques seront évaluées suivant la grille suivante :

RUBRIQUES	NOTE
Expériences/références du consultant applicable à la mission	30
Compréhension du contexte et enjeux de la mission	20
Méthodologie	30
Adéquation et expérience du personnel-clé	10
Chronogramme	10
<b>Total</b>	<b>100 points</b>

Les propositions techniques dont le score technique ne dépasse pas 60 points ne seront pas éligibles et leurs propositions financières ne seront pas ouvertes.

## 8 Modalités de soumission

La proposition technique comprendra :

- Une lettre de soumission de la proposition technique dûment signée ;
- Une compréhension du contexte et des objectifs de la mission ;
- Les remarques sur les TDR ;
- L'approche méthodologique ;
- Un chronogramme des activités ;
- Les CV du personnel clé.

La proposition financière devra contenir :

- Une lettre de soumission de la proposition financière dûment signée ;
- Un tableau récapitulatif du montant de la proposition financière ;
- Un tableau détaillant les honoraires de l'équipe de consultant.

Les frais remboursables seront à la charge du projet MAFI.

Pour soumettre votre offre, nous vous invitons à envoyer votre proposition technique et financière dans **des enveloppes séparées** au siège de l'ONG Ivorary, Ex CITE Ambatonakanga, Rue Rahamefy, Antananarivo 101 avant le 21 Novembre 2020 à 12h00 avec la référence CFE/MAFI.